



**L'ÉGLISE RÉFORMÉE VAUDOISE
AU SERVICE DE TOUTES & TOUS**

www.vimeo.com/
652868837



Le monde dans le cœur de l'Église

Le monde dans le cœur de l'Église

L'Église évangélique réformée du canton de Vaud a placé son programme de législature 2019-2024 à l'aune d'une accroche inclusive et plurielle: «Le monde dans le cœur de l'Église». Cette devise est incarnée par la vision suivante: «Mobilisée par l'Évangile de Jésus-Christ, notre Église participe activement à l'humanisation de la société au sein d'une Création à soigner». Il s'agit d'inscrire cette mission en réponse possible aux défis de changements cernant l'Église, notamment: l'individualisation de la société, la multiplication des offres spirituelles et les enjeux sociétaux.

Permanence & impermanence

Les changements auxquels la société est soumise implique une nécessaire agilité de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud tout en maintenant ses fondamentaux:

- dire, donner à comprendre et réaliser la parole de l'Évangile à travers ses activités
- porter avec les autres Églises ce que Dieu a à dire à l'humanité
- l'Église est porteuse d'une Parole et d'une sagesse millénaires qui soutiennent au quotidien, accompagnent et inspirent la vie et les vivant-e-s

Parmi les défis de l'Église réformée vaudoise: la manière d'accompagner certains changements, certaines évolutions:

- définir comment mieux mutualiser et partager les compétences et les ressources
- cultiver le soutien mutuel concret aux territoires et leurs activités
- développer le service à l'ensemble de la population
- valoriser les compétences métier et les soutenir

Toutes & tous

La Constitution Vaudoise décrit le label officiel relationnel entre les Églises reconnues de droit public et l'État:

- la reconnaissance par l'État de la dimension spirituelle de la personne
- l'État leur assure les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission au service de toutes et tous dans le canton

Communauté catholique & communauté protestante ensemble

L'Église catholique dans le canton de Vaud et l'Église évangélique réformée du canton de Vaud font mission ensemble à partir de leur foi commune.

Inscrites dans la Constitution Vaudoise, ces deux Églises reconnues de droit public se sont vu confier l'exercice de services en commun s'adressant à l'ensemble de la population vaudoise.

Pour aller à la rencontre sans distinction de culture ou de religion. Sans distinction d'appartenance ou de non appartenance.

Ces deux Églises s'unissent dans un élan œcuménique au service de toutes et tous et se déploient sur quatre domaines :

- Formation (situation de handicap, gymnases et écoles professionnelles, UNIL / EPFL / HES)
- Monde du travail
- Santé (hôpitaux, soins palliatifs mobiles, EMS, équipes de soutien d'urgence)
- Solidarité (mineur-e-s en institution, aumôneries de rue, établissements pénitentiaires, réfugié-e-s)

Animées par les dimensions spirituelles, évangéliques et éthiques, ces missions exercées en commun favorisent le dialogue, font les liens sociaux et transmettent les valeurs fondamentales à travers des aumôneries.

Les axes fondamentaux de ces missions sont:

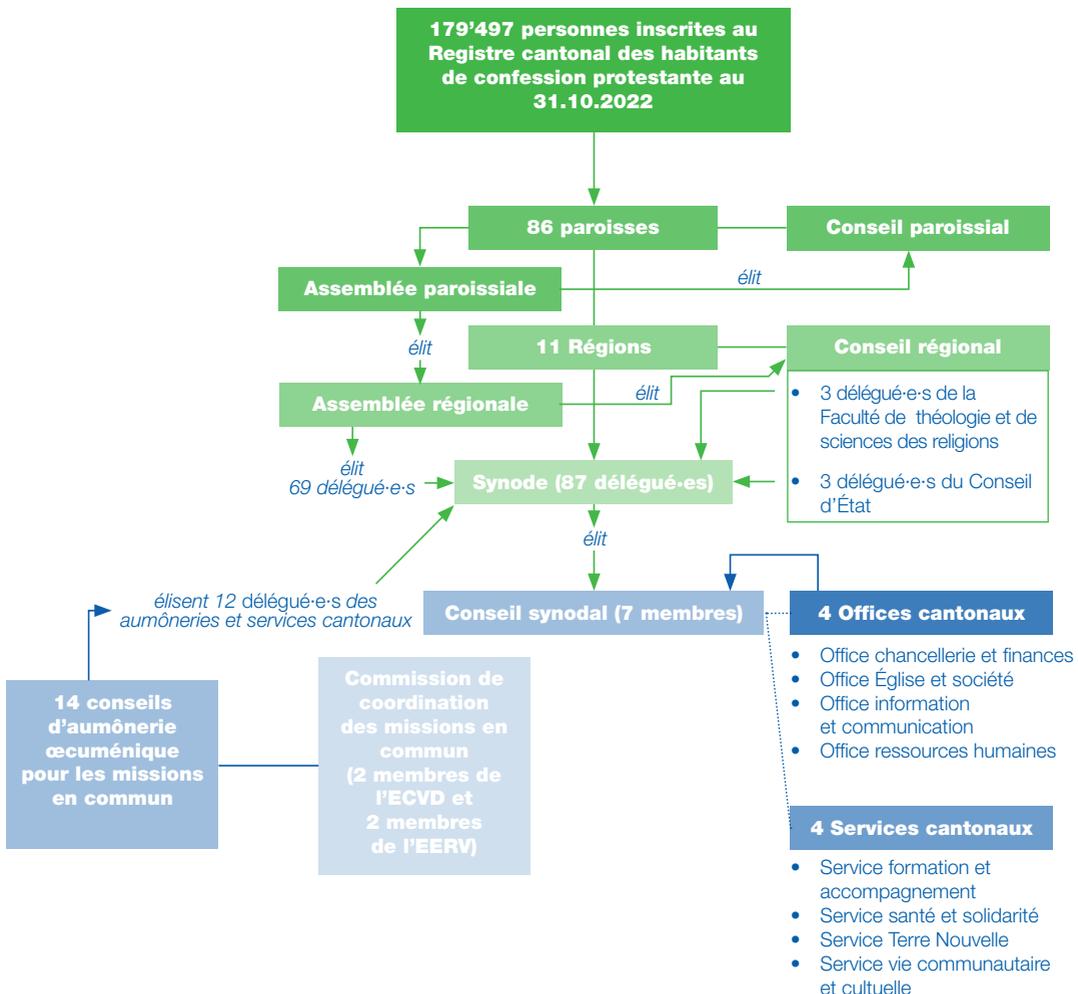
- porter attention aux questions du sens de la vie, en offrant un espace d'expression et de dialogues sans tabous
- favoriser les valeurs personnelles et sociales, en permettant le questionnement, la réflexion et le vivre ensemble
- cultiver les liens entre culture et religion, en apportant un savoir culturel et religieux
- être un garde-fou, pour éviter les dérives toujours possibles du phénomène religieux
- proposer un accompagnement individuel et collectif (écoute, soutien, gestion de conflits), mais peut être en lien
- organiser des célébrations religieuses
- être au service de la personne, quelles que soient les convictions religieuses de chacune, chacun, croyante, croyant, athée, pratiquante, pratiquant ou non



Structure, organisation, lien à l'État & financement

Structure

- le Synode (parlement), pouvoir législatif composé de 87 délégués et déléguées
- le Conseil synodal (gouvernement), pouvoir exécutif composé de 7 membres
- un territoire cantonal réparti en 11 Régions qui fédèrent 86 paroisses, comprenant les cinq paroisses de langue allemande
- quatre Services cantonaux
- quatre Offices cantonaux



Organisation

Synode, pouvoir législatif de l'Église

Organe délibérant, il est le Parlement de l'Église réformée vaudoise.

L'Église évangélique réformée du canton de Vaud est organisée en une hiérarchie d'assemblées et de conseils. A chaque niveau, l'institution est dotée d'une structure démocratique classique avec une assemblée délibérante et un conseil exécutif, composés d'une majorité de laïques.

Ce fonctionnement démocratique est la base du fonctionnement dans l'Église, car les assemblées législatives sont formées de déléguées et délégués, issu-e-s de terrains impliqués, et articulées par un dialogue et un échange permanent.

Conseil synodal, pouvoir exécutif de l'Église

Le Conseil synodal est composé de sept membres élus par le Synode. Il élabore le programme de législature pour 5 ans et exerce la direction générale de l'Église réformée vaudoise.

En tant que direction collégiale, le Conseil synodal est l'instance exécutive, de surveillance et d'administration.

Régions

Les Régions couvrent l'ensemble du territoire du canton de Vaud. Les limites géographiques sont définies par le Synode. Chaque Région regroupe plusieurs paroisses et autres lieux d'Église à portées transversales.

Paroisses

La paroisse est un lieu d'Église qui correspond à un territoire géographique. Elle collabore avec les autres lieux d'Église et s'insère dans la vie régionale de l'Église réformée vaudoise.

Au nom de l'Évangile, la paroisse favorise la rencontre et le rassemblement des personnes là où elles habitent. Elle célèbre le culte et offre des espaces de formation et de ressourcement spirituel.

Elle développe des relations, notamment avec les communes, les sociétés et les associations locales.

Les paroisses couvrent l'ensemble du territoire du canton de Vaud. Les limites géographiques sont définies par le Synode. Chaque paroisse est rattachée à une Région.

Services cantonaux

Les Services cantonaux sont au nombre de quatre et se dédient aux missions de l'Église :

- Formation et accompagnement
- Santé et solidarité
- Terre Nouvelle
- Vie communautaire et culturelle

Le Conseil de service cantonal gère le service dans le cadre des activités qui lui sont confiées ; il est placé sous la responsabilité du Conseil synodal et, dans un échange avec le terrain, construit la dynamique de la thématique.

Offices cantonaux

Les Offices cantonaux sont au nombre de quatre et se dédient aux supports services transverses de l'Église réformée vaudoise :

- Chancellerie et finances
- Église et société
- Information et communication
- Ressources humaines

La personne responsable de l'Office gère l'Office et dépend du Conseil synodal.

Deux documents référents cadrent et règlent l'activité de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud :

- le Règlement ecclésiastique
- le Règlement général d'organisation

Actes ecclésiastiques



**Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud**

...placer son enfant
sous le regard de Dieu

Bénédition
Confirmation
Baptême

*Repères à l'usage
des familles
des catéchumènes*

Le baptême ou la bénédiction



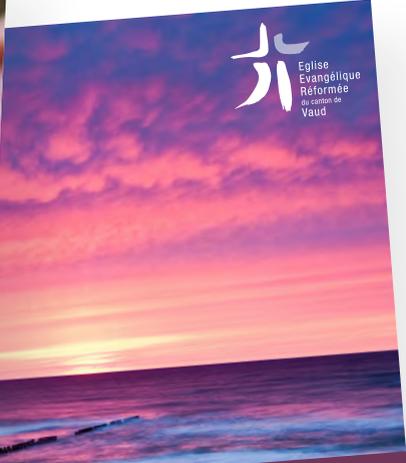
**Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud**

Le culte des Rameaux



**Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud**

Se marier à l'église



**Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud**

Cérémonie pour dire adieu à un-e proche
Soutien et accompagnement personnalisé lors d'un deuil



Éclairez-nous

Déclarez votre religion au contrôle des habitants.

Dans le canton de Vaud, Églises et État entretiennent des liens officiels inscrits dans la Constitution.

« Institutions de droit public dotées de la personnalité morale », l'Église évangélique réformée et l'Église catholique romaine reçoivent de l'État les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission au service de toutes et tous dans le Canton (article 170). La Communauté israélite, telle qu'elle est établie, est reconnue comme institution d'intérêt public (Constitution vaudoise, article 171, Communautés religieuses d'intérêt public).



www.eerv.ch/eclairez-nous



Informations pratiques

Secrétariat cantonal

Chemin des Cèdres 7

1004 Lausanne

021 331 21 61 – info@eerv.ch



Facebook

www.facebook.com/EgliseEERV



Instagram

www.instagram.com/EgliseEERV



Twitter

twitter.com/EgliseEERV



Site internet

www.eerv.ch



Faites un don :

IBAN CH19 0900 0000 1000 2620 4

Merci!

<https://eerv.ch>

**Twint QR code
depuis votre
application TWINT.
Don anonyme.**



Le monde dans le cœur de l'Église



www.eerv.ch



Impressum

Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV)
chemin des Cèdres 7
1004 Lausanne
T +41 21 331 21 61
info@eerv.ch
www.eerv.ch

éditorialisation – conception – réalisation
Office information et communication (OIC)
oic@eerv.ch

copyright OIC – EERV 2023